

Avance immédiate du crédit d'impôt : c'est parti !

Chers Clients,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que tous les tests menés par la coopérative ACCES SAP (notre partenaire pour le Service A la Personne) dans le cadre de l'Avance immédiate sont concluants.

Nous pouvons donc vous proposer dès aujourd'hui ce service si vous souhaitez bénéficier immédiatement du crédit d'impôt.

Attention :

J'attire votre attention sur deux informations importantes :

- Pour bénéficier de l'Avance immédiate, vous devez impérativement vous **s'inscrire** au service sur particulier.acces-sap.fr.

Bienvenue !

Connectez-vous pour accéder à votre espace client

Identifiant

Adresse e-mail



Mot de passe

Mot de passe



Rester connecté(e)

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter →

OU

Je n'ai pas encore de compte



CHAPET le : 29/07/2022

- L'Avance immédiate porte uniquement sur les prestations et les factures réalisées **après** l'inscription au service.

En cas de difficulté, le service client d'ACCES SAP vous accompagne pas à pas.

Vous pouvez les joindre :



Toute l'équipe vous remercie de votre confiance.

Helene

ViVERT

Tel : 06 99 29 88 30